Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260328-03_03_26-DE

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers présents : 10 Date de convocation : 23/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers votants : 10

L'an **deux mil vingt-six le samedi 28 mars 2026 à 09 heures30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal PICOCHE Maire de la commune de Sainte-Colombe.

PRESENTS : MMES LEBRETON – GEORGES – DEMAY – TROTTIER-PLACET – MM PICOCHE - CHESNAY – ANIZON – AVRIL - LESUR – BAQUE

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents Excusés : Mme BENETEAU.
Absents : Néant

Délibération 03/03.26

OBJET : RENOUVELLEMENT DES DELEGUES DU SMICTOM DU SUD EST D'ILLE ET VILAINE.

Monsieur le Maire expose,

La nécessité de désigner de nouveaux délégués qui siègeront au comité du SMICTOM DU SUD EST D'ILLE ET VILAINE.

Le nombre de délégués à élire dans chaque commune est d'un délégué titulaire et un suppléant,
Le délégué titulaire devant être prioritairement un délégué communautaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide que,

M LESUR Pierre représentera la commune de Sainte Colombe en tant que délégué titulaire, et,
M AVRIL Christopher en tant que délégué suppléant.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire,
P PICOCHE